

LE COMBAT SOCIAL **FO 49**



N°2 – Février 2009
Prix : 1,00 €

Journal de l'Union Départementale
C.G.T. Force Ouvrière du Maine et Loire



Sommaire	
Editorial	1
Le 29 janvier : les salariés déferlent	2 et 3
Retraites : le dossier n'est pas clos	4
Les enseignants du premier degré se rassemblent le 4 février	5
Assurance maladie : FO refuse de cautionner la départementalisation	5
CH Cesame : une délégation reçue par le préfet	6
Pour l'abandon du projet de loi Bachelot	6
Nettoyage : communiqué de la FEETS-FO	7
Indemnisation du chômage partiel	7
Assemblée des militants du 4 mars	8
Solidarité avec les salariés de Guadeloupe	8
Nec : Non à la liquidation	8
Congrès de l'UD	8



EDITORIAL

Daniel Juret,
Secrétaire général de l'UD-FO
du Maine et Loire

Etiquette
Adresse Adhérent

PRÉPARER LA GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE LE 19 MARS

Nous l'avons dit et répété, les salariés (actifs et retraités) ne se laisseront pas faire !

C'est ce que la journée de grève interprofessionnelle du 29 janvier a démontré avec force.

Mais si le président de la république a été contraint de voir et reconnaître la détermination des salariés et de leurs familles, il n'a apporté aucune réponse sérieuse aux revendications : salaires, emploi et services publics.

Et pourtant, il y a urgence !

- Urgence pour augmenter les salaires, c'est-à-dire relancer la consommation et donc l'emploi ;
- urgence pour protéger les salariés des licenciements par un moratoire immédiat et le rétablissement des préretraites ;
- urgence pour stopper le démantèlement de la fonction publique et de tous les services publics, qui aggrave encore la situation.

Alors, puisque le 29 janvier n'a pas suffi, nous allons poursuivre et amplifier la mobilisation en préparant la grève interprofessionnelle du 19 mars 2009.

Mais dans une situation nouvelle qui ne peut être éludée :

Si le gouvernement ne veut pas satisfaire les revendications, alors la question de la grève interprofessionnelle jusqu'à satisfaction des revendications sera posée.

C'est ce que les salariés ont réalisé en Guadeloupe.

C'est dans ce cadre que, dès maintenant, à partir des revendications professionnelles comme des revendications générales, il faut préparer le rapport de force.

Angers, le 23 février 2009

Connectez-vous au site de
l'UD FO 49

<http://fo49.neuf.fr>

**Le 29 janvier : Les salariés (actifs, retraités, chômeurs) déferlent !
L'ampleur des manifestations dans le département
(Angers : 20 000 – Cholet : 3 000 – Saumur : 1 200)
comme au plan national, confirme la mobilisation des salariés
dans le cadre de la grève interprofessionnelle.**

10 heures : les manifestants se retrouvent place
Leclerc : la foule est impressionnante.



Les drapeaux se déploient...



...la manifestation se met en marche.



Déterminés mais souriants...



...les manifestants envahissent les boulevards.





Quelques-unes des banderoles FO



Vers midi, place du ralliement, Daniel Juret prend la parole à la fin de la manifestation.



RETRAITES : LE DOSSIER N'EST PAS CLOS

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES : DANGER !

La négociation sur les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO s'est ouverte le mardi 27 janvier 2009, l'accord concernant l'AGFF, qui finance la retraite complémentaire sans abattement entre 60 et 65 ans, arrivant à échéance le premier avril 2009.

28 millions de salariés concernés

Ces retraites complémentaires concernent 28 millions de salariés et retraités du secteur privé. Le dispositif de l'AGFF repré-

sente 30 % de la pension pour les non-cadres, et 60 % pour les cadres.

Lors de la présentation du dossier, les projections présentées font état d'un solde technique déficitaire de 720 millions pour l'AGIRC dès 2009 (et non en 2015 comme prévu initialement), et d'un léger excédent (100 millions) pour l'ARRCO.

Pour 2020, les projections conduisent à un déficit de 5 milliards pour l'ARRCO et de 2,5 milliards pour l'AGIRC, l'accélération de cette dégradation étant due à la conjoncture et à

des placements hasardeux des réserves.

L'attitude du MEDEF :

Même s'il finit par accepter du bout des lèvres une hausse de cotisations, parce qu'il « souhaite » stabiliser le rendement des régimes, le MEDEF considère que la seule vraie variable d'ajustement possible reste l'âge de liquidation des pensions, même si, « à court terme », le seuil de 60 ans ne serait pas remis en cause.

Chacun pourra apprécier le « à court terme » !

Les revendications FO :

- Il est inconcevable de revenir sur le droit à la retraite à 60 ans qui doit demeurer un droit dans les régimes de base et complémentaires !
- L'équilibre des régimes doit être garanti à long terme, sans exclure l'augmentation des cotisations.
- Aucune nouvelle baisse du rendement ne sera acceptée par notre organisation.

Les militants seront informés de l'évolution de la négociation

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (COR) : DANGER !

Alors qu'un nouveau rendez-vous sur les régimes de base est annoncé pour 2010 « pour une remise à plat de tout le système » comme le revendique le MEDEF, ce « conseil » préparé déjà à l'échéance.

Il faut rappeler que ce « COR », (présidé par M. HADAS-LEBEL conseiller d'état, auteur du rapport sur la représentativité et le financement des organisations syndicales), présenté comme indépendant, est en réalité constitué pour intégrer les syndicats, et en particulier notre confédération, à la définition des « réformes ».

Il s'agit bien de la mise en musique des décisions gouvernementales et notre confédération a eu raison de rappeler qu'elle n'était pas engagée par ses conclusions.

En décembre 2008, le COR a remis son rapport au premier ministre, rapport établi pour proposer des modifications des avantages familiaux de retraites.

Ce rapport dispose en particulier :

- Réduire la bonification de durée de cotisation par enfant (pour les mères), qui serait ramenée de deux à un an ! au nom de l'égalité bien sûr.
- Remplacer la majoration de 10 % aux parents de 3 enfants au moins par un « bonus forfaitaire » ou fiscaliser cette majoration !

En février 2010, le COR doit remettre un rapport, défini par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, « sur les modalités techniques de rem-

placement du calcul des pensions... par les régimes de base d'assurance vieillesse légalement obligatoires, soit par un régime par points, soit par un régime de comptes notionnels ».

Dans un régime « par points » les cotisations prélevées sont converties en « points » inscrits au compte du salarié. Au départ à la retraite, le montant de la pension correspond au total des points acquis au cours de la vie professionnelle multiplié par la valeur du point à ce moment là.

Un régime « de comptes notionnels » fonctionne d'une manière similaire, en pondérant ensuite le montant de la pension par des variables supplémentaires (espérance de vie de la génération du salarié (*), âge de départ en retraite, évolution du PIB...)

Dans tous les cas l'abandon du système actuel et sa transformation avec un calcul par points signifierait une baisse considérable du montant des pensions de retraite, dès lors que la période de référence (les 10 meilleures années jusqu'à la contre-réforme Balladur, les 25 meilleures depuis) serait portée à **l'ensemble de la carrière**, congés de maternité et parentaux, périodes de temps partiel, de chômage, longue maladie, etc. compris.

Devant une telle situation, plus que jamais, nos revendications définies au congrès confédéral de Lille sont d'actualité.

(*) Lu dans un document « de travail » du COR : « La méthode conduit ainsi à prendre en compte dans le calcul de la pension le risque de longévité. ». Pour le COR, la longévité est donc un « risque » !

L'ACTION SYNDICALE

Les enseignants du premier degré se rassemblent à l'Inspection Académique le 4 février

85 % de grévistes dans les écoles du département le 29 janvier

Près de cent enseignants du primaire se sont rassemblés, à l'issue de la manifestation, du 29 janvier avec leurs syndicats FO, SNUIPP et Sud, et ont adopté une motion : « ...Face au refus systématique du gouvernement d'entendre les revendications et d'y apporter des réponses, l'assemblée ne voit pas d'autre issue que de préparer, dans toutes les circonscriptions, dans toutes les écoles, la grève jusqu'à satisfaction... » La motion se poursuit par l'appel à un rassemblement à l'Inspection Académique, le 4 février, pour « réaffirmer à l'IA la volonté majoritaire que soient retirés les décrets et mesures Darcos... »

Combat Social a rencontré Hubert Lardeux, secrétaire du SNUDI-FO 49 pour faire le point.

Combat social : *Peux-tu nous préciser dans quelles conditions s'est déroulé le rassemblement du 4 février ?*

Hubert LARDEUX : Nous étions plus de 200 devant l'Inspection académique pour exiger ce qui unifie le combat des enseignants du premier degré contre les mesures DARCOS : le retour aux 26 heures de classe partout.

En effet, les décrets DARCOS trouvent une expression concentrée avec la réforme des horaires qui réduit de 2 heures par semaine le temps d'enseignement hebdomadaire dans le premier degré.

La fin de la classe du samedi : 1 année scolaire perdue pour les enfants, 3000 postes d'enseignants supprimés

Cette réduction fait que les enfants vont perdre, de la maternelle au CM2, l'équivalent d'une année scolaire, et conduit immédiatement à la

suppression de quelques 3000 postes de « RASED » (enseignants chargés d'intervenir dans les écoles pour le soutien scolaire).

Comme expression de cette volonté du retour aux 26 heures, certains enseignants, certaines écoles, refusent de mettre en place le « soutien scolaire » conduisant à la suppression des postes de RASED. Nous apportons aussi le soutien des organisations syndicales représentées à ces collègues.

CS : *Comment s'est déroulée l'entrevue à l'inspection académique ?*

HL : Bien entendu, l'IA a cherché à focaliser l'entrevue sur le refus de mise en place du soutien scolaire (jugé « illégal »).

L'immense majorité des enseignants veut le retour aux 26 heures par semaine pour tous

Nous avons rétorqué que, qu'ils les mettent en place ou pas, l'immense majorité des collègues est contre les mesures DARCOS. Ce qu'expriment les 85% de participation à la grève du 29 dans le département, c'est que l'immense majorité est pour le retour aux 26 heures, contre la suppression des postes, notamment des RASED.

Nous avons contraint l'académie à rester sur ce terrain. Nous avons pu ainsi connaître la réalité de ce qui est prévu en matière de RGPP dans notre secteur : Alors que le gouvernement annonce que « seulement » la moitié des 3000 postes de RASED sera supprimée, l'académie annonce la couleur :

11 postes supprimés de fait dans le département, 13 en sursis, la scolarisation dès deux ans menacée !

Les enseignants n'acceptent pas. Ce qui est maintenant à l'ordre du jour, c'est la grève jusqu'à satisfaction.

Assurance Maladie : FO refuse de cautionner la départementalisation !

Le 13 février, le conseil de la CPAM d'Angers se réunissait pour programmer la création d'une CPAM départementale, fusionnant les caisses d'Angers et de Cholet, en application des décisions prises autoritairement par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, sur ordre du gouvernement.

Dans un communiqué de presse, l'UD cgt-FO du Maine et Loire indiquait, le 9 février, que :

« Les Conseillers FORCE OUVRIERE de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'ANGERS refusent de cautionner par leur présence, la programmation de la création d'une caisse départe-

mentale, substituée aux Caisse d'Angers et de Cholet. »

Une fusion uniquement justifiée par des objectifs d'économies de gestion

Le communiqué poursuit :

« Pour FORCE OUVRIERE, cette centralisation départementale, qui devrait être adoptée simultanément à CHOLET et à ANGERS, le vendredi 13 février, repose uniquement sur des objectifs d'économies de gestion, au détriment des besoins des assurés sociaux et annonce en réalité une régionalisation renforcée de l'assurance maladie... »

Le maintien des sites d'AN-

GERS et de CHOLET n'empêchera pas la diminution progressive des moyens de l'assurance maladie dans le département, ...[diminution qui] tourne le dos aux besoins des assurés sociaux. »

Le vendredi 13 février, à ce Conseil, les élus FO du personnel de la CPAM d'ANGERS déclaraient : « Les représentants du personnel des syndicats FO aux conseils des CPAM d'ANGERS et CHOLET sont solidaires de la position des conseillers Force Ouvrière ... »

...Au moment où les salariés avec un certain nombre d'organisations syndicales revendiquent un moratoire sur les suppressions de postes et

les licenciements d'autres entrent une organisation qui conduit à des suppressions d'emploi, [...] au détriment du service à rendre aux assurés sociaux. »

... [cette organisation signifie] pour le personnel, dans les 5 ans, moins 25% à Angers, moins 30 % à Cholet....

« Vous participez à la destruction du tissu social et en particulier à CHOLET... »

« ...En votant ce regroupement vous (La majorité de gestion MEDEF-CFDT-CFTC-CGC, NDLR) participez à la destruction du tissu social et en particulier à CHOLET... »

L'ACTION SYNDICALE

CH CESAME : Une délégation reçue par le préfet



56 % de grévistes au CH CESAME le 29 janvier

Les syndicats FO et CGT du CESAME ont envoyé une motion à la préfecture au lendemain de la journée de grève interprofessionnelle du 29 janvier. Forts des 56 % de grévistes dans l'établissement et de l'ampleur de la mobilisation dans le pays, ils exigeaient un rendez-vous rapide auprès du préfet.

Le lundi 9 février, une délégation FO et CGT était reçue par le préfet et la directrice de la DDASS.

La délégation a dénoncé l'insuffisance de financement dont souffre le CESAME qui a conduit la direction à proposer un

« plan de retour à l'équilibre » à l'ARH qui comporte 24 suppressions de postes. Elle a souligné que dans le contexte actuel de plans de licenciements dans la région angevine (plus de 1 000 suppressions d'emplois annoncées dans la métallurgie,) il était de la responsabilité de l'état, du gouvernement, et notamment du la ministre de la santé, Roselyne BACHELOT, élue du département, de tout faire pour ne pas aggraver la situation.

« Ni les caméras, ni les barreaux ne remplaceront les soignants »

La délégation a expliqué au préfet que la disparition de 24 postes mettrait en péril la qualité des soins et la sécurité des soignés comme des soignants. Contrairement à ce qu'a déclaré M. SARKOZY, le problème de l'hôpital, ce n'est pas une « question d'organisation » mais bien un criant manque de moyens, notamment en postes. « Ni les caméras, ni les barreaux ne remplaceront les soignants ».

La délégation a indiqué que le personnel s'est aussi mobilisé contre la loi « Bachelot » qui accélère la privatisation de la santé, accentue les suppressions de postes d'une part, et d'autre part remet gravement en cause les fondements

de la sécurité sociale.

Enfin, la délégation a fait part de son opposition aux conclusions du rapport COUTY sur la psychiatrie qui, si elles étaient appliquées, entraîneraient la mort du secteur, voire même des hôpitaux psychiatriques tels qu'ils sont organisés maintenant.

Dans un tract diffusé au personnel rendant compte de cette délégation, les syndicats FO et CGT déclarent : « Dans ce contexte, la mobilisation des salariés du CESAME, de l'ensemble des établissements de santé est nécessaire pour le maintien des postes, la mise à niveau des budgets et obtenir le retrait du projet de loi Bachelot.

Une assemblée générale « pour décider de la poursuite ou non de la grève » convoquée le 3 mars

« Les syndicats CGT et FO du CESAME n'attendent pas la journée de mobilisation interprofessionnelle du 19 mars et appellent d'ores et déjà le personnel à participer massivement à l'AG du 3 mars 2009... pour faire le point sur la situation et décider de la reprise ou non de la grève »

Communiqué de l'UD CGT-FO du Maine et Loire Pour l'abandon du projet de loi Bachelot

Une nouvelle étape dans le démantèlement de la sécurité sociale

Avec la discussion parlementaire du projet de loi « portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires » présenté par Mme BACHELOT, c'est une nouvelle étape dans le démantèlement de la Sécurité Sociale qui s'ouvre.

Après l'étatisation de l'assurance maladie avec le plan JUPPE, en 1995 et confirmé par les ordonnances de 1996, qui consacre une véritable spoliation de notre salaire différé, constituant les ressources de la Sécurité Sociale, il s'agit, avec ce projet de loi, d'instaurer une régionalisation, avec la mise en place d'Agences Régionales de Santé, couvrant à la fois secteurs sanitaires et médico-sociaux, public, privé mais également la médecine de ville.

Alors que l'étatisation en 12 années a conduit à une régression sans précédent de la prise en charge solidaire des besoins sanitaires et sociaux des assurés, comme la conséquence de la transformation du budget de la Sécurité Sociale en une variable d'ajustement budgétaire des comptes publics, la

mise en place d'une régionalisation conduirait au développement des inégalités dans l'accès aux soins et à des disparités d'une région à l'autre, c'est-à-dire à la rupture dans l'égalité des droits des assurés sociaux.

Ne sera-t-ce pas la conséquence d'un « programme pluriannuel régional de gestion du risque assurantiel en santé, actualisé chaque année et préparé par l'Agence Régionale de Santé, avec les organismes et services d'assurance maladie ». Gestion du risque, dans le cadre d'une enveloppe attribuée à la région ? Selon quels choix et quelles orientations ?

De même, la généralisation de cette régionalisation renforcerait l'asphyxie budgétaire des hôpitaux qui impose déjà la suppression de dizaines de milliers de postes de personnels hospitaliers (infirmières, aides-soignantes...)

L'UD cgt-FO exige l'abandon de ce projet et le retour à l'esprit originel de la sécurité sociale

Face à cette situation, l'Union Départementale FO de MAINE ET LOIRE exige l'abandon de ce projet de loi et le retour à l'esprit originel de la Sécurité Sociale (en lui donnant les moyens de remplir sa mission) défini par les ordonnances de 1945 qui stipulaient : « il est

La Confédération FO ne s'associe pas à une déclaration commune

La confédération cgt-FO n'a pas désiré se joindre à une déclaration commune signée par 5 organisations syndicales (CGT, CFDT, CFTC, CGC, UNSA) et la Mutualité Française, proposant des modifications au projet de loi Bachelot.

« Le texte se situe dans une logique d'acceptation et d'accompagnement de la réforme » estime Jean-Marc BILQUEZ, secrétaire confédéral FO. « Nous nous opposons notamment à la présence des interlocuteurs sociaux au sein des agences régionales de santé, nous ne voulons pas participer à des décisions consistant à fermer des hôpitaux »

institué une organisation de la Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent ».

Pour Force Ouvrière, ce démantèlement orga-

L'ACTION SYNDICALE

Suite de la page 6

nisé de la Sécurité Sociale conduit à laisser la place vacante pour une privatisation croissante du marché de la santé, ce qui constitue une remise en cause fondamentale d'un des principaux droits collectifs des salariés.

Les signataires de la déclaration commune préparent la privatisation complète de la Sécurité Sociale

Dans cette situation, l'Union Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire condamne le soutien apporté au gouvernement par les confédérations C.G.T.- C.F.D.T. - C.F.T.C. - U.N.S.A. et C.G.C., qui, dans une déclaration

commune avec la Mutualité, font des propositions d'aménagement du projet de loi BACHELOT pour le soutenir.

En soutenant l'étatisation de la Sécurité Sociale et sa régionalisation, en organisant une mise sous tutelle de la médecine libérale avec un nouveau mode de rémunération, en revendiquant leur place dans ce dispositif et notamment dans les A.R.S, les signataires de cette déclaration commune préparent en réalité la privatisation complète de la Sécurité Sociale, dès lors que les assurances partagent avec la mutualité la couverture complémentaire.

Pour l'Union Départementale Force Ouvrière de MAINE ET LOIRE, cette déclaration commune est bien l'héritière de la déclaration de 1995, signée notamment par C.F.D.T. - Mutualité - FEN et FSU, qui avait organisé l'accompagnement du plan JUPPE et l'étatisation de la Sécurité Sociale.

L'Union Départementale Force Ouvrière de MAINE ET LOIRE se félicite de la décision de la Confédération FO, refusant « d'accepter et d'accompagner la réforme, de participer aux Agences Régionales de Santé, c'est-à-dire de participer aux décisions de fermeture d'hôpitaux. »

Angers, le 12 février 2009

Communiqué de la Fédération FO Equipements, Environnement, Services et Transports (FEETS-FO) NETTOYAGE - PROPRETE Préserver les Institutions Représentatives du Personnel, préserver le Droit Syndical La FEETS FO signe l'accord

En application de la loi du 20 août 2008, traduction de l'engagement commun entre le MEDEF, la CGPME, la CGT et la CFDT, les institutions représentatives du personnel dans le secteur du nettoyage-propreté sont menacées.

Systématisant le concept de communauté de travail pour s'affranchir de la reconnaissance du lien de subordination, élément caractérisant le salariat, les dernières dispositions mettent en cause l'existence des délégués du per-

sonnel, des comités d'entreprise voire des délégués syndicaux dans les entreprises du nettoyage-propreté. A terme, c'est la convention collective des salariés de ces entreprises qui est menacée.

Opposée à la déclaration commune comme à la loi liberticide qui portent atteinte au droit syndical, la Fédération FORCE OUVRIERE de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS FO) se félicite de l'accord conclu par toutes les parties dans la branche nettoyage-propreté.

Cet accord confirme que « le salarié d'une entreprise de propreté demeure électeur et éligible dans l'entreprise avec laquelle il est lié contractuellement ».

Cet accord qui réaffirme la spécificité du secteur, démontre une nouvelle fois la vacuité des mesures prônées par le législateur pour assurer la pleine représentation des salariés dans tous les secteurs et toutes les entreprises.

La FEETS FO appelle à la conclu-

sion d'accords de même nature dans toutes les branches du secteur des Services.

Le gouvernement doit entendre la volonté des parties signataires : partie syndicale, partie patronale et procéder dans les meilleurs délais à la procédure d'extension pour préserver le droit à la représentation des personnels et le droit syndical dans le secteur.

Paris, le 12 janvier 2009

INDEMNISATION DU CHOMAGE PARTIEL selon le niveau de rémunération

Face aux conséquences dramatiques de la crise et au recours de plus en plus fréquent au chômage partiel, FO a décidé, devant l'urgence, de signer l'Accord National Interprofessionnel du 15 décembre 2008. Cet accord porte le montant de l'allocation à 60 % du salaire brut horaire contre 50 % auparavant et fixe un plancher minimal d'indemnisation à 6,84 € par heure chômée (soit le SMIC horaire net)

Ces dispositions sont désormais applicables.

Vous trouverez ci-contre un tableau récapitulatif du montant de l'indemnisation du chômage partiel en fonction du salaire.

Votre salaire	Montant horaire brut	Montant horaire net	60 % du brut	Allocation minimale	Allocation versée au salarié	% du net	Perte horaire pour le salarié	Perte mensuelle (base 35 h.)
SMIC horaire	8,71 €	6,84 €	5,23 €	6,84 €	6,84 €	100%	0 €	0 €
1,1 SMIC	9,58 €	7,52 €	5,75 €	6,84 €	6,84 €	90,91%	-0,68 €	-104 €
1,2 SMIC	10,45 €	8,21 €	6,27 €	6,84 €	6,84 €	83,33%	-1,37 €	-207 €
1,3 SMIC	11,32 €	8,89 €	6,79 €	6,84 €	6,84 €	76,92%	-2,05 €	-311 €
1,4 SMIC	12,19 €	9,58 €	7,32 €	6,84 €	7,32 €	76,40%	-2,26 €	-343 €
1,5 SMIC	13,07 €	10,26 €	7,84 €	6,84 €	7,84 €	76,40%	-2,42 €	-367 €
1,6 SMIC	13,94 €	10,94 €	8,36 €	6,84 €	8,36 €	76,40%	-2,58 €	-392 €
1,7 SMIC	14,81 €	11,63 €	8,88 €	6,84 €	8,88 €	76,40%	-2,74 €	-416 €
1,8 SMIC	15,68 €	12,31 €	9,41 €	6,84 €	9,41 €	76,40%	-2,91 €	-441 €
1,9 SMIC	16,55 €	13,00 €	9,93 €	6,84 €	9,93 €	76,40%	-3,07 €	-465 €
2 SMIC	17,42 €	13,68 €	10,45 €	6,84 €	10,45 €	76,40%	-3,23 €	-490 €

Un courrier du Secrétaire Général aux responsables syndicaux

Préparer le 19 mars !

Cher(e) camarade,

Après l'immense mobilisation du 29 janvier 2009 et devant l'absence de réponse gouvernementale aux revendications, il faut maintenant poursuivre et amplifier le rapport de force.

Les mesures ou les perspectives annoncées ne constituent au mieux qu'un léger accompagnement de la crise, mais en aucun cas des dispositions concrètes et immédiates de relance.

Pour notre part, nous aborderons les discussions intersyndicales en toute clarté : c'est la grève interprofessionnelle qu'il faut organiser le 19 mars, pour bloquer le pays, pour faire reculer le gouvernement.

C'est ce qu'il nous faut préparer, partout, là où nous sommes, en liant naturellement les revendications professionnelles aux questions générales.

Pour contribuer à organiser cette mobilisation, nous tiendrons une

Assemblée

à la Bourse du Travail d'ANGERS

LE MERCREDI 4 MARS 2009 à 14 H 30

Les militants des syndicats et des sections
sont invités à y participer.

Reçois, Cher(e) Camarade, mes sentiments syndicalistes les meilleurs.

Daniel JURET

Communiqué de presse

SOLIDARITE AVEC LES SALARIES DE GUADELOUPE !

L'Union Départementale FORCE OUVRIERE de MAINE ET LOIRE apporte son soutien et sa solidarité aux militants de FORCE OUVRIERE et à tous les salariés en GUADELOUPE.

Aujourd'hui, aux légitimes revendications des salariés exprimées avec force et calme dans le cadre de la grève générale, le gouvernement répond par les renforts de gendarmerie, attaques de piquets de grève et arrestations ciblées de grévistes et de militants, apportant ainsi une nouvelle fois son soutien au patronat.

C'est intolérable !

A la veille de la rencontre entre le Président de la République et les Confédérations Syndicales, l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de MAINE ET LOIRE confirme l'urgence de la prise en compte des revendications en métropole comme en outre-mer, qu'il s'agisse du pouvoir d'achat des salariés, de l'emploi ou des services publics.

Pour FORCE OUVRIERE, les provocations et le pourrissement ne feraient qu'aggraver une situation déjà difficile dont les pouvoirs publics portent l'entière responsabilité.

Angers, le 17/02/2009
Daniel JURET

Communiqué de presse de l'UD NEC : NON A LA LIQUIDATION

La décision de la direction de NEC vient d'être communiquée au Comité Central d'Entreprise :

La fermeture totale de l'usine d'Angers serait réalisée au premier semestre 2010, avec une première tranche de 225 suppressions d'emplois dès maintenant !

Ce que tous craignaient est désormais confirmé !

Pour l'Union Départementale Force Ouvrière du Maine et Loire, cette

décision est inacceptable !

Face à cette poursuite du démantèlement industriel et de toute l'économie, Force Ouvrière n'accepte pas que les salariés paient les conséquences de la crise du système et des restructurations industrielles.

Alors que les vagues de licenciements se succèdent dans les entreprises du département, l'Union Départementale FO de Maine et Loire considère que, face à cette crise d'une gravité exceptionnelle, des mesures exceptionnelles sont indis-

pensables, à commencer par un moratoire sur les licenciements.

Aujourd'hui NEC, demain qui ?

Cela suffit !

Après l'immense mobilisation dans la grève interprofessionnelle du 29 janvier, l'Union Départementale Force Ouvrière appelle les salariés du département à poursuivre la mobilisation pour préserver tous les droits collectifs, dont le premier est le droit au travail.

Angers, le 5 février 2009
Daniel JURET

D'ores et déjà, retenir cette date :

**Congrès de l'Union Départementale
du Maine et Loire
jeudi 18 juin à CORNE**